



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Lionel NORMAND, Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Jean-René FLAMANT, Laurie BUQUET, Jean-Pierre DE SAINT-ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Emmanuel MAITRE, Paul MARTICHO.

Absents excusés : Chantal BACHELAY (pouvoir de vote donné à Emmanuel MAITRE), Olivier LAMBERT (pouvoir de vote donné à Christiane HERBET), Jean-Pascal JORON (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Absents : Yann DELAHAYE, Marie-Françoise FELLER, Gary SZUMNY.

Madame Christiane Herbert a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 19 septembre 2013

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Demande d'octroi d'un congé de grave maladie d'un agent

Présentation par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Mme Sylvie Domingues, employée en qualité d'adjointe administrative au secrétariat de mairie, est en arrêt maladie ordinaire depuis le 16 novembre 2012.

Conformément à la législation il convient de statuer après un an sur la reprise du travail ou sur le bénéfice d'un congé de grave maladie.

Étant donné que Mme Domingues a fait une demande d'octroi de congé de grave maladie la commune a saisi le comité médical de la fonction publique territoriale par le biais du centre de gestion de la Somme.

Une expertise médicale a été organisée le 19 septembre 2013 et le comité médical s'est réuni le 22 octobre 2013.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis du comité médical : « Avis favorable - octroi d'un congé de grave maladie pour une période de 1 an et 3 mois du 16/11/2013 au 15/02/2014. »

Considérant l'avis de l'expert médical et du comité médical le conseil municipal accepte à l'unanimité l'octroi d'un congé de grave maladie pour la période allant du 16 novembre 2012 au 15 février 2014.

Une réflexion est menée sur le poste qu'occupe Mme Domingues maintenant vacant depuis 1 an. En effet les renouvellements de congé maladie ordinaire allant de mois en mois et maintenant le congé grave maladie se renouvelant par période de 3 mois empêchent d'avoir des perspectives sur son occupation. Le travail que devait exécuter Mme Domingues est actuellement assuré par le secrétaire de mairie et le garde-champêtre, leur donnant une surcharge de travail.

Par ailleurs, la permanence du mercredi après-midi que devait assurer Mme Domingues n'étant plus faite il est nécessaire de revoir les heures d'ouverture au public de la mairie.

3. Contrat d'accompagnement à l'emploi

Présentation par Monsieur le Maire

Conformément à la séance du 19 septembre dernier un contact a été pris avec Pôle Emploi pour connaître la procédure à suivre quant à la création d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE).

L'État couvre à hauteur de 70% le revenu de la personne recrutée pour une durée de 20h/semaine. Au-delà des 20h/semaine la prise en charge de l'État ne se fait plus que pour une heure sur deux.

Quant à la durée du contrat elle peut aller de 6 à 12 mois dans la limite de 24 mois. Considérant les besoins de la commune en personnel technique et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi d'une durée d'un an renouvelable une fois pour un temps de travail de 35 heures semaine.

La personne recrutée aura pour mission l'entretien des espaces extérieurs de la commune (tontes, tailles, entretien de la voirie...) et les diverses tâches techniques sous la tutelle des agents techniques titulaires qui devront le former au métier d'agent technique territorial.

Une liste de candidats éligibles à un CAE sera demandée à Pôle Emploi pour le recrutement.

4. Casse d'une canalisation sur le réseau pluvial avenue des mésanges

Présentation par Monsieur le Maire

Suite à remontées récurrentes d'eaux pluviales par l'avaloir avenue des mésanges le délégataire (SPEE) en charge de l'entretien du réseau d'évacuation d'eau a été contacté pour remédier à ce problème.

Le passage d'une caméra dans le conduit a fait apparaitre qu'une racine de bouleau avait cassé la canalisation et l'obstruait.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis établi par SPEE pour la réparation de la canalisation qui s'élève à 4 431,57€ TTC.

Monsieur le Maire expose un autre problème lié au réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Lors de fortes pluies les eaux provenant du lotissement de la clé des champs s'écoulent jusqu'aux 2 puits d'infiltration mais ceux-ci, étant insuffisamment profonds, les eaux ressortent puis cheminent route de Conty pour ensuite couler rue du Capitaine Hémir Mézan.

Ceci est tout d'abord dangereux route de Conty, des grandes mares l'inondent et cela entraînant aussi des inondations rue du Capitaine Hémir Mézan (pharmacie, habitations particulières).

Un devis a été demandé à SPEE afin de créer 2 puits d'infiltration supplémentaires en-dessous du lotissement de la clé des champs. Il s'élève à 4 784€ TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il a été prévu 71 443€ en dépense d'investissement sur le budget assainissement/eau pour l'exercice 2013 (dont 40 000€ pour le remplacement de la canalisation rue des coquelicots) et que 1 140€ ont été dépensés en début d'année pour le remplacement du variateur de fréquence à la station d'épuration.

Après avoir été suffisamment informé le conseil municipal approuve à l'unanimité les 2 devis et autorise les travaux.

5. Investissement : matériel technique

Présentation par Monsieur le Maire

Il a été prévu 5 000€ au budget 2013 au chapitre 21 pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée. Lors de la dernière séance du conseil municipal il a été décidé de ne plus acheter de nouvelle tondeuse autoportée mais de réparer la tondeuse ISEKI.

Monsieur le Maire propose les investissements suivants en remplacement :

- Achat d'un broyeur de branches BX 42 pour un montant de 1 249€ TTC
- Achat d'une lame à neige éco lan pour micro-tracteur pour un montant de 550€ TTC (qui permettrait le déneigement des parkings de l'école et de la mairie ainsi que des petites rues de la commune).
- Achat d'un épandeur de sel pour micro-tracteur pour un montant de 770€ TTC.

Total de ces investissements : 2 569€ TTC

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité ces investissements et autorise Monsieur la Maire à demander une subvention au conseil général dans le cadre de l'Intervention Directe pour l'Équipement et l'Aménagement Local (IDEAL).

6. Rapport annuel 2012 Délégation de Service Public en alimentation en eau potable

Monsieur Jean-Paul Vorbeck présente à l'assemblée les chiffres clefs du rapport qui sont les suivants :

- La qualité de l'eau par rapport aux analyses effectuées sont conformes à 100% aux normes.

- 8 fuites ont été réparées
- 24 branchements en plomb ont été renouvelés
- La consommation est de 102 litres/habitant/jour
- Le prix de l'eau non assainie est de 1,78€/m³
- Le prix de l'eau assainie est de 3,57€/m³
- Le rendement du réseau est de 65,1%

Concernant le rendement du réseau, Véolia a fait 2 propositions pour l'améliorer :

- L'installation d'un régulateur de pression qui pourra être étudiée lors de la conception du budget 2014.
- Remplacement de la canalisation « allée des coquelicots » qui s'avère être poreuse, la somme pour ce remplacement était prévue au budget assainissement 2013 mais compte-tenu du coût de l'opération il est nécessaire de lancer un marché et d'établir un cahier des charges précis.

M. Vorbeck précise qu'au 1^{er} janvier 2014 l'AMEVA assurera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'assainissement et pourra ainsi accompagner les communes dans ce genre de projets.

7. Assainissement collectif

M. Vorbeck informe l'assemblée de la réception de la convention d'intervention concernant la construction de la station d'épuration établie entre l'Agence de l'eau Artois Picardie et le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle. Cette convention définit les conditions de la participation de l'Agence à la réalisation du projet.

8. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un représentant de GrDF qui envisage la pose de compteurs de télérelève sur les installations des habitations raccordées au gaz (actuellement 44 habitations le sont) d'ici 2015 à 2022 dans le but de mieux maîtriser la consommation.
- Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'abattage de peupliers arrivant à maturité dans le marais. Le conseil municipal autorise cette opération.
- Suite aux infiltrations à la toiture de la bibliothèque, l'entreprise « Couverture des Évoissons » a été contactée, la réparation devrait coûter 215,28€
- Monsieur Jean-Pierre De Saint-Acheul présente à l'assemblée l'ordre du jour de la réunion qui aura lieu mardi 29 octobre au SMIRTOM. En effet il sera décidé de l'avenir de l'installation de stockage des déchets non dangereux.
- Madame Martine Fauquemberg fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la Communauté de Communes du Canton de Conty à propos des services proposés aux personnes du 3^{ème} âge. Il est à noter une nette diminution des interventions à domicile et du portage des repas à domicile en 2013, une meilleure information est peut-être nécessaire.
- Monsieur Jean-Paul Vorbeck demande le résultat sur le vote des communes quant au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Monsieur Normand informe que toutes les communes du canton ont délibéré et que le dossier a été transféré pour approbation à la Préfecture.
- Monsieur le maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014 et que deux emplois à durée déterminée de

recenseur sont à pourvoir pour cette opération. Cette information a été relayée dans le Plachy-Buyon Info.

- Madame Christiane Herbert donne la date de la réunion des associations qui aura lieu le 14 novembre 2013, jour de la préparation du calendrier des manifestations en 2014.
- Monsieur Jean-René Flamant informe que le repas des aînés se fera le 9 mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h05.